

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 décembre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 125 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHEAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriaty DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Daniel NAVARRO - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND représenté par Alain CHOPIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Eugène CASELLI - Dominique DELOURS représenté par Véronique PRADEL - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Garo HOVSEPIAN représenté par Bernard MARTY - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurence LUCCIONI représentée par Didier ZANINI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Claude VALLETTE représenté par Maxime TOMMASINI.

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 003-586/14/CC

■ Attribution d'une subvention à l'association Inovsys pour les travaux d'aménagement d'un bâtiment de la phase 0 du Technocentre Henri Fabre et approbation d'une convention.

DPEATSV 14/12371/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Projet Henri Fabre né en fin d'année 2011 à la suite de la Conférence Régionale de l'Industrie Provence-Alpes- Côte d'Azur, traduit la volonté commune des acteurs de déployer et mettre en cohérence des initiatives concrètes au service du développement industriel de la région. Sa dynamique repose en effet sur une démarche collective réunissant sur un « cœur de zone », les entreprises, les acteurs du monde de la formation, de la recherche et de l'innovation.

Au cœur de l'espace métropolitain, le projet Henri Fabre se décline autour de deux axes majeurs pour lesquels les compétences indispensables sont présentes dans la région au sein des acteurs académiques, des institutionnels et des professionnels :

- mécanique, matériaux et procédés du futur
- service avancé à l'industrie

Ces deux thématiques ont vocation à venir irriguer des filières industrielles régionales, matures et porteuses de développement économique, et principalement :

- l'Aéronautique, forte de ses 27 000 emplois en région et de ses grands projets autour des hélicoptères, des dirigeables et des systèmes de drones...
- l'Énergie, forte de ses 50 000 emplois en région et des nombreux grands projets qui lui sont liés : ITER, réacteur Jules Horowitz, Hydraulique,...

Ces filières, en croissance et génératrices d'effets d'entraînement pour de nombreux autres secteurs (naval, biomédical...), seront les pionnières puis les ambassadrices du nouveau modèle industriel incarné par le projet Henri Fabre.

De plus, ce projet est créateur de valeurs et d'emploi. Les formations et leurs organismes visés par les axes du projet sont fortement mobilisés et renforcés, et le besoin des entreprises anticipé.

Aujourd'hui, l'offre constituée par le Technoparc des Florides (opérationnel depuis 2010) et le Parc d'Empallières (mise sur le marché en 2015) constitue le cœur des solutions foncières et immobilières du Projet Henri Fabre.

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole est membre fondateur de la convention partenariale de préfiguration du projet Henri Fabre. Le Technocentre, localisé sur le Technoparc des Florides, hébergera les composantes essentielles du projet Henri Fabre : la formation, la recherche et l'innovation, l'offre de services aux entreprises, les services avancés aux industries.

Le Comité de Pilotage du projet Henri Fabre, du 3 juillet 2014 a validé la maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole pour la construction du Technocentre dont la date de livraison est prévue en 2018-2019.

Les porteurs industriels du projet Henri Fabre, (Airbus Helicopters, Daher, la plate-forme mutualisée d'innovation : Inovsys SAS, le pôle de compétitivité Pégase, des PME-PMI) considèrent qu'une étape du

Signé le 19 Décembre 2014

Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

projet, phase 0, est déjà mature et souhaitent la réaliser sans attendre en préfiguration du Technocentre finalisé.

Cette ambition est rendue possible par l'existence sur le Technoparc des Florides d'un bâtiment neuf disponible de 2000 m² dans le programme « Îlot Carmin » de Nexity.

Les industriels regrouperaient des équipements pour un montant de 6.8 millions d'euros afin de constituer des plateformes industrielles mutualisées (I-nométal, I-norev) et un laboratoire de caractérisation. En outre, un espace tertiaire accueillerait les équipes d'Inovsys SAS, d'Inovsys Association, l'équipe projet Henri Fabre et des partenaires scientifiques et techniques.

Des études de faisabilité technico-économiques menées par un cabinet d'architecte et un bureau d'études techniques ont permis de pré-chiffrer le montant des travaux d'aménagement du bâtiment, soit un besoin de financement de 1.67 millions d'euros pour la totalité des 2112 m² du bâtiment 2 de l'ilot Carmin.

L'association INOVSYS, maître d'ouvrage de la phase 0 du Technocentre, portera l'opération et gèrera les subventions d'investissement nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement. Le fonctionnement des plateformes comme les loyers seront assurés par les locataires sans aides publiques.

Les locaux seront livrés en neuf mois. La durée d'occupation sera théoriquement calée sur le délai de livraison du Technocentre lui-même, à savoir quatre à cinq ans.

Le coût total de la phase 0 du Technocentre du Projet Henri Fabre se décompose comme suit ;

Nature	Financier	Montant	Commentaires
Moyens techniques principaux	AH, Avantis, Bmax, laboratoire	6300 k€	Robot FSW, electrohydroformage, magnetic pulse system...
Moyens généraux	Partenaires publics	1700 k€	Utilités, levage, conformité, locaux
Installation des moyens principaux	AH, laboratoire	500 k€	Déménagement, installation, mise en service industrielle
Coût global de la Phase 0 du Technocentre		8 500 k€	Plateformes, Inovsys, Henri-Fabre, accueil limité pour travaux collaboratifs

L'aide attribuée porte uniquement sur le poste intitulé « moyens généraux », qui correspond aux coûts d'aménagement du bâtiment, soit 1 671 500 euros HT.

Ce poste de dépenses a fait l'objet d'une évaluation technico-économique réalisée par le bureau d'étude AI Project dans le cadre du Contrat de Prestation Intégrée Henri Fabre porté par l'Agence Régionale d'Innovation et d'Internationalisation.

L'Association Inovsys sollicite pour ce projet la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, le Conseil Général des Bouches du Rhône, l'Etat, le Conseil Régional Paca, la Communauté du Pays d'Aix et Nexity. Le plan de financement est le suivant :

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

Plan de financement prévisionnel du projet d'investissement de la phase initiale du Technocentre Henry Fabre association Inovsys :		
- Dépenses :		
21 Immobilisations corporelles	1 671 500 euros	
2135 Installations générales, agencement aménagements des constructions	1 671 500 euros	100 %
Total dépenses	1 671 500 euros	100%
- Ressources :		
204 subventions :		
Etat Directe	250 000 euros	15 %
Logement et aménagement du territoire		
Union Européenne		
Région CR Provence Alpes Côte d'Azur	600 000 euros	36 %
Département Conseil Général 13	250 000 euros	15 %
Marseille Provence Métropole	250 000 euros	15 %
CPA	21 500 euros	1 %
Total des financements publics	1 371 500 euros	82 %
Autofinancement		
Nexity	300 000 euros	18 %
Total ressources	1671 500 euros	100 %

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DEV 003-213/14/CC du 26 juin 2014 portant sur la participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à la mission de préfiguration du projet Henri Fabre ;
- La délibération DEV 001-452/14/CC du 9 octobre 2014 Création et affectation d'une autorisation de programme pour la réalisation de la Phase 0 du Technocentre Henri Fabre sur le Technoparc des Florides.

Sur le rapport du Président,

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- que conformément à la stratégie de développement économique de MPM axé sur les économies productives et de la connaissance, le projet Henri Fabre représente un enjeu majeur pour la Communauté Urbaine en termes de développement économique et d'emploi.
- l'intérêt de favoriser le développement de plateformes technologiques sur les sites emblématiques de l'innovation technologique de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.
- l'intérêt de soutenir la dynamique industrielle engagée sur le Technoparc des Florides et de l'intensifier dans le cadre du projet Henri Fabre.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 250 000 euros à l'association Inovsys

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association Inovsys.

Article 3

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2015 de la Communauté urbaine – Nature 20422 – Fonction 90 – Sous Politique B320.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Au développement économique
et aux Zones d'Aménagement Concerté

Patrick BORÉ

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Développement économique et emploi

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014